

LA VEILLE TECHNOLOGIQUE AU SEIN DES ENTREPRISES ALGERIENNES

Bensedik aissa, maître de conférences, université d'Alger,

abensedik@hotmail.com

Checheur associé au CREAD

Introduction

De tous les temps l'entreprise quelle soit grande ou petite s'est intéressée à l'environnement où elle développe ses activités. Elle cherche sa clientèle, ses fournisseurs, elle fixe ses prix par rapport aux règles du marché, s'intéresse de plus près à ses concurrents, repère les meilleures opportunités. Aujourd'hui, avec le développement des nouvelles technologies de communication et d'information (développement des réseaux, Internet, le téléphone mobile...) l'activité de veille a vu le jour au sein de l'entreprise et s'est affirmée comme une fonction indispensable à la réussite à la survie de l'entreprise. Elle fournit la bonne information qui conduit à la bonne décision, tout cela permet la réalisation de profit important en temps et en argent.

La veille technologique est une volonté de surveillance de l'environnement technologique de l'entreprise pour collecter des informations, les traiter et les utiliser à des fins stratégiques, elle permet en même temps de détecter les menaces et les transformer en nouvelles opportunités d'actions.

Ainsi, L'appropriation et la maîtrise de la technologie d'information et de communication s'affirment comme une arme indispensable pour les entreprises afin de faire face aux nouvelles exigences d'un marché fluctuant, contraignant et menaçant.

Les TIC constituent un outil Développer de nouvelles relations avec de nouveaux partenaires, renforcer les relations avec les partenaires économiques, accéder plus rapidement à des informations relatives à l'évolution de leur environnement, elles constituent autant d'avantages qui facilitent le dépassement des contraintes spatio-temporelles.

La veille technologique est considérée comme une discipline au cœur des systèmes d'information de l'entreprise. Elle consiste à collecter, à traiter et à diffuser l'information et exigeant la mobilisation de personnel qualifié apte à cibler les contenus informationnels importants pour éclairer les décideurs dans l'élaboration de leurs stratégies de développement.

L'objectif de notre recherche c'est de faire un état des lieux de l'activité de veille au sein des entreprises algériennes, afin de comprendre son organisation, l'intérêt porté à la veille, les cibles de veille, les perspectives de développement de l'activité de veille.

Problématique

L'information est devenue une arme au service de l'entreprise dans le sens où elle constitue un moyen incontestable d'orientation et d'organisation de l'ensemble des décisions stratégiques concernant les concurrents, la technologie, les brevets, le produit, les clients, les fournisseurs ; c'est à dire tout ce qui touche au présent et à l'avenir de cette entreprise.

En Europe, aux Etats Unis, en Grande Bretagne, au Japon, en Australie ... etc les recherches réalisées témoignent de cet intérêt de l'entreprise pour une connaissance précise de son environnement (AGUILAR 1967).

Les recherches menées par " (AGUILAR 1967), FAHEY et KING (1981), sur les pratiques des entreprises en matière de veille, s'intéressent à l'objectif de la surveillance de l'environnement, on remarque que la finalité de la surveillance constitue l'élément majeure dans la surveillance de l'environnement. Sans pour autant évoquer les étapes ultérieures. Pour d'autres chercheurs comme BATES (1985) qui propose un modèle appelé "MAPPING the Environment " - M.A.P. désignant à la fois les trois étapes (Monitor, Analyze and Predict) du processus et évoquant la nécessité de dresser une "carte" de l'environnement de l'entreprise.

Longtemps l'entreprise Algérienne est restée sous la protection de l'état même en situation de déficit flagrant, aujourd'hui avec l'avènement de l'ouverture du marché, la privatisation (décret 2004) l'entreprise doit faire des efforts pour faire face aux multiples agressions de l'environnement. Elle est appelée à jouer un rôle plus conséquent en matière de la collecte, du traitement et de l'utilisation de l'information.

Aujourd'hui, la veille est devenue une pratique courante au niveau des entreprises Est ce que l'entreprise Algérienne manifeste un intérêt pour la surveillance de son environnement ? Quel est l'état actuel de la veille au niveau des entreprises Algériennes ? A quoi s'intéresse t-elle en particulier (Le fournisseur, le client, le prix....) ?

La mise en place d'une veille technologique implique une détermination profonde des manières d'organiser le travail. la veille est une véritable préoccupation managériale au sein des entreprises algériennes ? A quel niveau de la hiérarchie se pratique t-elle ? Quelle est sa position (son statut) dans l'organisation du travail ? Quels sont les changements organisationnels induits ? Comment est-elle gouverner et manager ? Quelle est la part d'influence des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) quant à la refonte du système d'information des entreprises ? Quelle est la prépondérance des activités de veille technologique dans la stratégie de l'entreprise ?

Hypothèses de travail

Hypothèse I : L'utilisation des TIC pour les besoins en information des entreprises aurait entraîné l'introduction de la veille technologique au niveau des entreprises algériennes.

Hypothèse II : L'aménagement organisationnel mis en place est un indicateur de mesure de l'état d'introduction de la veille technologique au niveau des entreprises algériennes

Hypothèse III : L'entreprise algérienne ne dispose pas de structures de veille adéquates.

Hypothèse IV : La veille au niveau des entreprises algériennes se trouve à l'état embryonnaire.

1 Définition du concept de veille

La majorité des auteurs donnent une même définition du cadre conceptuel de la notion, même s'ils suivent ensuite différentes voies pour "remplir" ce cadre. Ainsi, on entendra par surveillance de l'environnement, la mise en place *formalisée et organisée* dans l'entreprise, d'un *système d'information* visant la *collecte*, le *traitement* et la *diffusion* de l'information concernant *l'environnement de l'entreprise*, ceci *de façon continue et dynamique*.

Une des caractéristiques importantes de la notion de surveillance de l'environnement est qu'il s'agit donc d'un processus organisationnel, mis en oeuvre dans l'entreprise.

« *La veille apparaît à la fois comme une technique, une attitude, une fonction et une structure* ». Selon les entreprises, une seule, quelques-unes ou l'ensemble de ces quatre dimensions sont présentes simultanément.

« ...les activités principales sont: donner des avis, des conseils, des suggestions, intervenir pour guider la planification des objectifs, des politiques et des procédures qui s'appliquent aux opérations centrales de l'organisation »p.38)

2 Revue de la question sur la "veille technologique"

L'histoire de la "veille technologique" remonte bien au début de XXe siècle. L'entreprise américaine est belle et bien pionnière en la matière. « *Depuis le début du XXe siècle, les entreprises américaines ont exercé des fonctions de renseignement. Progressivement, elles ont internalisé cette fonction par le recours plus fréquent à la veille dans la conduite de leurs affaires. Parmi les entreprises pionnières dans ce domaine, on retrouve les banques et les sociétés pétrolières dont l'activité est très tôt dépendante des aléas économiques et politiques des pays où elles mènent leurs activités* »¹

Le concept de veille en tant que processus de collecte systématique, de traitement et de diffusion de l'information est donc apparu à un moment déterminé de l'histoire du management de l'entreprise américaine, pour répondre à des problèmes nouveaux.

D'abord, la veille technologique, traduction française de l'expression américaine "environmental scanning" est apparue dans la littérature américaine dès la fin des années 60, avec un taux d'occurrence dépassant bien celui des autres expressions proches, dont "competitive intelligence" et "business intelligence" (intelligence économique). Ensuite, les taux d'occurrence de l'expression "environmental scanning" dans ces bases de données ont connu une augmentation régulière sans date charnière jusqu'au 1996 où l'expression en question a connu une chute en matière d'occurrence² (2).

¹ BAUMARD Philippe. Conceptions françaises et anglo-saxonnes des affrontements économiques. Article présenté au séminaire CFR à l'Ecole Polytechnique, le 13 janvier 1997. <www.iae.univ-aix.fr/cv/baumard/conceptions_françaises_anglo-saxonnes.htm>, p. 2.

² FAVIER Laurence. Recherche et Application d'une Méthodologie d'Analyse de l'Information pour l'Intelligence Economique. Application à un centre technique du secteur de la plasturgie. Thèse de doctorat de Sciences de l'information et de la communication. Université Lumière Lyon II. <www.ensib.fr/bibliotheque/document/these/favier.pdf>. pp 19-25.

2.1 Apparition des premiers documents sur “environmental scanning” (surveillance de l’environnement)

Les premiers textes sur ce sujet sont probablement la thèse d’AGUILAR présentée en 1966 à la *Graduate School of Business* de l’Université de Harvard.

La thèse d’AGUILAR est “une étude sur la façon dont le “top management” (les décideurs) acquiert de l’information pertinente sur les événements extérieurs à l’entreprise afin de la guider dans ces orientations futures. Il appelle cette démarche “scanning the business environment” (scruter l’environnement des affaires)³”

Le problème que pose AGUILAR est de comprendre avec quel type d’information s’élabore la stratégie. Il définit cette activité comme “...« *l’acquisition d’informations sur les événements, les tendances et les interactions dans l’environnement de l’entreprise dont la connaissance constituera, pour les cadres de haut niveau, une assistance à l’identification et à la compréhension des menaces et opportunités stratégiques* ». Dans cette perspective, la veille a longtemps été considérée comme l’une des activités des managers individuels acquérant de l’information externe dans la routine de leurs activités quotidiennes”⁴.

D’autres terminologies sont apparues ultérieurement dans la littérature américaine. Pour désigner la question de la surveillance de l’environnement, “FAHEY et KING (1981) ont utilisé le vocabulaire de “scanning / forecasting”, ce qui équivaut en langue française (scruter / pronostiquer) pour mettre l’accent sur l’objectif de la surveillance de l’environnement, dans leur étude sur les pratiques des entreprises conduite en 1975-1978. De son côté, AAKER (1983) parlera du “Strategic Information Scanning System” (Système de Surveillance (pour scruter) de l’Information Stratégique). Quant à BATES (1985), il suggère le terme de “Monitoring” qui signifie à la fois le contrôle, la surveillance et l’écoute, plutôt que “scanning” (scruter), ce qui lui permet de proposer un modèle appelé “MAPping the environment”. MAP désigne à la fois les trois étapes (Monitor, analyze and predict = surveiller, analyser et prédire) du processus et évoquant la nécessité de dresser une carte de l’environnement de l’entreprise. Toutefois, le terme “scanning” reste le plus usité dans la littérature américaine”⁵.

L’analyse de la littérature sur les recherches menées sur la veille, montre que les pratiques s’articulent autour de trois axes relatifs aux orientations stratégiques, aux domaines d’application et à l’organisation des entités de veille.

Selon certains auteurs comme Marteau et Lesca (1986)⁶ « les entreprises font de la veille dans le but d’éclairer les décisions et de stimuler l’innovation et la créativité pour accroître la capacité à anticiper et réagir aux changements ».

³ ibid. p 27.

⁴ Aguilar F (1967). Scanning the business environment. New York, Mac Millan Company. Cité par Roussat Christin ; Fabbe-Costes Nathalie. Les pratiques de veille technologique en logistiques : Le cas des prestataires de service logistiques. Université de la méditerranée.

<www.Uqtr.Uquebec.Ca/rir12000/Rou_FAB.PDF>. p11

⁵BOURCIER-DESJARDINS Rolande, MAYERE Anne, MUET Florence, SALAÛN Jean-Michel. VEILLE TECHNOLOGIQUE. Revue de la Littérature et Etudes de Terrain.. Centre d’Etudes et de Recherches en Sciences de l’Information (CERSI) Dernière modification : 24 avril 2001. <www.ensib.fr/bibliotheque/document/travaux/rappfin.pdf>. p 25.

⁶ Marteau G., Lesca H. Pourquoi surveiller son environnement ? Direction et gestion n°2. p 12 et 22, cité par Roussat Christin ; Fabbe-Costes Nathalie. p10

La majorité des auteurs donnent une même définition du cadre conceptuel de la notion, même s'ils suivent ensuite différentes voies pour "remplir" ce cadre. Ainsi, on entendra par surveillance de l'environnement, la mise en place *formalisée et organisée* dans l'entreprise, d'un *système d'information* visant la *collecte*, le *traitement* et la *diffusion* de l'information concernant *l'environnement de l'entreprise*, ceci de façon *continue et dynamique*.

Une des caractéristiques importantes de la notion de surveillance de l'environnement est qu'il s'agit donc d'un processus organisationnel, mis en oeuvre dans l'entreprise.

'La veille apparaît à la fois comme une technique, une attitude, une fonction et une structure'⁷. Selon les entreprises, une seule, quelques-unes ou l'ensemble de ces quatre dimensions sont présentées simultanément.

2.2 Les différents Courants théoriques à la base du développement du principe de veille

La littérature permet toutefois de relever au moins cinq courants théoriques⁸ qui sous-tendent l'importance de la pratique de veille en rapport avec les objectifs de l'entreprise.

La théorie décisionnelle représentée par Simon, 1945; Cyert et March, 1963; Braybrooke et Lindbloom, 1963. Selon cette théorie, l'efficacité de la prise de décision repose sur la capacité du décideur à disposer au moment opportun de la bonne information.

Le deuxième courant est celui qui est représenté par la théorie de la contingence dont plusieurs travaux ont été conduit sur sa base : Lawrence et Lorsch, 1967; Aguilar, 1967; Thompson, 1967. L'organisation est ici présentée comme un système ouvert qui doit surveiller et s'adapter à son environnement pour survivre.

Le troisième courant est appelé la théorie basée sur les ressources. Cette dernière est représentée par Mahoney et Pandian, 1992 ; Porter et Millar, 1979 ; Cyert et al, 1993. Selon cette théorie, l'appropriation exclusive d'une information privilégiée, confère un avantage concurrentiel permettant de soutenir la compétitivité.

La théorie de l'apprentissage organisationnel, peu exploitée, constitue le quatrième courant théorique. Elle est représentée par Argyris, 1976 ; Huber, 1991; Cohen et Levinthal, 1990. La rétroaction, la communication et la capacité d'information sont identifiées comme étant les vecteurs du processus d'apprentissage.

Enfin, La théorie entrepreneuriale qui est le dernier courant d'interprétation. Elle est représentée par Kirzner, 1973 ; Baumol, 1968 ; Stevenson et Jarillo, 1990. Selon cette théorie la recherche d'informations sur les opportunités d'affaires et d'innovations constitue la fonction principale de l'entrepreneur.

⁷ Verna Gerard. La veille technologique : Une ardente nécessité. Département de management, Université Laval. <www.fsa.ulaval.ca/personnel/PUB/Veille.html-79k>

⁸ Hussein Saïd. Salles Maryse Une classification des besoins en intelligence économique exprimés par les dirigeants des PME. Communication à la conférence IERA (Intelligence Economique : Recherches et Applications). Nancy. France, 14 – 15 avril 2003. Université de Toulouse I.

3 Méthodologie de recherche

3.1 Le lieu d'étude

Identification des entreprises appelées à constituer l'échantillon de l'enquête :

Pour identifier les entreprises appelées à constituer l'échantillon de l'enquête, trois annuaires ont été consultés, dont :

COMPASS 2000 ALGERIE, annuaire des entreprises gravé sur CD.

Le site Internet *KOMPASS INFO* sur <www.kompass.com>.

L'annuaire des entreprises du *Ministère de l'Industrie et de la Restructuration (MIR)* sur le site Internet <www.mir.algeria.org/index.htm>.

3.2 l'échantillon

Nous avons arrêté un ensemble de paramètres dans le but d'identifier les entreprises appelées à constituer notre échantillon. A cet effet, ont été retenues les entreprises :

- de taille différentes en terme d'effectifs, excepté la micro entreprise (les entreprises dont les effectifs moins de 10 employés)
- recherchant les opportunités de partenariat notamment étranger visant la mise à niveau, l'amélioration de la compétitivité, la maîtrise des technologies nouvelles, la concrétisation des projets industriels visant l'exportation, etc.
- ayant des structures de recherches appliquées (laboratoires, bureaux ou centres d'études ou de recherche, d'ingénierie, etc.)
- ayant des projets visant à optimiser les processus technologiques, à améliorer la qualité des produits, à développer des produits nouveaux, à diffuser l'information technique, technologique et scientifique, etc.
- Les entreprises se situant dans les zones industrielles à proximité des zones portuaires.

Pour chaque entreprise, c'est le Directeur Général ou l'un de ces collaborateurs directs, qui renseigne le questionnaire au nom de l'entreprise.

La difficulté majeure était liée principalement au non retour des questionnaires car sur un total de 163 questionnaires distribués nous n'avons pu récupérer que 64 questionnaires.

3.2.1 Caractéristiques des entreprises enquêtées

3.2.1.1 le statut de l'entreprise

Nous relevons parmi l'ensemble de l'échantillon un taux de 67,2% d'entreprises publiques, soit une entreprise sur trois et seulement 31,3%, du secteur privé.

Tab. n°1 : Statut de l'entreprise :

Statut	Fréq.	%
Public	43	67.2
Privé	20	31.3
Mixte	01	1.6
Total	64	100

3.2.1.2 les branches d'activités

Les entreprises enquêtées appartiennent à des branches d'activité très diverses.

Tab. n°2 : Branches d'activité :

Branches	Fréq.	%
Chimie – pharmacie	11	17.2
Métallurgie – sidérurgie	11	17.2
Electronique – électrique	10	15.6
Mécanique – métallique	07	10.9
Agroalimentaire	06	9.4
Banques – assurances	05	7.8
Cellulose	04	6.3
BTP – menuiserie	03	4.7
Textiles	03	4.7
Maintenance – services	03	4.7
Poste – télécommunication	01	1.6
Total	64	100

On remarque que les entreprises des branches chimie – pharmacie et métallurgie – sidérurgie sont plus représentées que les autres avec un taux de 17,2% puis les entreprises de la branche électronique – électrique avec un taux de 15,6%, suivie de la branche agroalimentaire avec un taux de 10,9%.

3.2.1.3 la taille des entreprises

Tab n°3 : Effectif global

Effectifs	Fréq.	%	%
Non Réponse	02	3.1	3.1
PME	De 10 à 50	08	12.3
	De 51 à 250	21	32.3
Grande Entreprise	De 251 à 500	13	20.0
	De 501 à 1000	05	7.7
	De 1001 à 2000	07	10.8
	De 2001 à plus	09	13.8
Total	65	100.0	100

Ce tableau montre une certaine homogénéité des taux de réponses du point de vue de la taille d'entreprise. En effet, 44.6% sont des PME et 52.3% sont des grandes entreprises (GE)

On constate que plus de la moitié des entreprises ayant répondu à notre questionnaire, soit 52.3%, ont des effectifs qui varient entre 51 à 500 employés..

3.2.1.4 processus technologique

Tab n°4 : Processus technologique utilisé

Processus technologique utilisé	Fréq.	%
NR	04	6.3
Automatique	10	15.6
Semi-automatique	29	45.3
Automatique+semi-automatique	18	28.1
Mécanique	01	1.6
Services, maintenance et commerce	02	3.1
Total	64	100

On constate la prédominance du processus semi-automatique au sein des entreprises étudiées avec un taux de 45.3%, contre 15.6% entreprises qui utilisent le processus technologique automatique.

On remarque aussi que (28.1%) des entreprises utilisent à la fois les deux processus technologiques, automatique et semi-automatique.

4 Traitement et analyse des résultats

4.1 Technologies de l'information et de la communication (TIC) et veille technologique

4.1.1 Système d'Information Public (SIP)

A la question de savoir si les pouvoirs publics ont facilité aux entreprises économiques l'écoute de leur environnement, les résultats révèlent que 66.1% d'entreprises ont répondu négativement. On entend par l'écoute de l'environnement l'ensemble de moyens mis en place par les pouvoirs publics qui consistent en la disponibilité d'un système d'information public ayant pour vocation la dotation des différents secteurs d'activité notamment les entreprises économiques en informations technologiques, économiques, scientifiques, etc. l'accord de moyens financiers en vue d'investir dans l'outillage technologique et la formation du personnel dans le domaine de l'information et systèmes d'information.

Un tiers des répondants, soit 33.9%, ont déclaré que les pouvoirs publics leur ont facilité l'écoute de leur environnement. Il y a lieu de signaler que les aides en matière d'écoute de l'environnement reçues par ces entreprises leurs ont été destinées individuellement par des organismes étatiques⁹ (*). Ce résultat témoigne du faible intérêt de l'état pour faciliter aux entreprises l'accès à l'information dont elles ont besoin.

⁹ A titre d'exemple, certaines de ces entreprises entretiennent des relations conventionnelles ou contractuelles avec des instituts et/ou laboratoires universitaires. Dans ce genre de relations, les entreprises assurent des stages pratiques pour les étudiants de ces laboratoires et instituts universitaires. En revanche, ces dernières assurent, de leur côté, des formations ponctuelles pour le personnel des l'entreprises afin promouvoir les activités de veille et de prospection comme dans le cas de l'Entreprise Nationale des Produits de l'Electrochimie (ENPE) de Setif et du Complexe Moteur Tracteur (CMT) de Constantine ou encore de l'Entreprise Nationale de Soudage & Applications Techniques

Tab. n° 5 : Appréciation d'accessibilité aux informations

	Facile Fréq. %	Difficile Fréq. %	Impossible Fréq. %	NR Fréq. %	Total Fréq. %
Rapports de gouvernement	07 10,9	15 23,4	33 51,6	09 14,1	64 100
Rapports des Ministères	09 14,1	24 37,5	23 35,9	08 12,5	64 100
Rapports des banques	08 12,5	27 42,2	22 34,4	07 10,9	64 100
Rapports des entreprises	10 15,6	26 40,6	19 29,7	09 14,1	64 100
Organismes de documentation	22 34,4	31 48,4	04 6,3	07 10,9	64 100
Organismes de recherche	10 15,6	36 56,3	09 14,1	09 14,1	64 100
ONS	31 48,4	19 29,7	06 9,4	08 12,5	64 100
Presse	54 84,4	04 6,3	02 3,1	04 6,3	64 100

Les résultats obtenus montrent que la majorité des responsables d'entreprises enquêtées estiment que l'accès aux informations relatives aux différents rapports du gouvernement, des Ministères et des entreprises restent difficilement accessibles.

Quant aux organismes de documentation comme les bibliothèques et les centres de documentation, on constate que : 34,4% d'entreprises estiment que l'accès aux informations produites par les bibliothèques et les centres de documentation est facile ; contre 48,4% qui estiment que l'accès est plutôt difficile.

En ce qui concerne de l'information produite par les centres de recherche scientifique, 56,3% des chefs d'entreprises estiment que l'accès à ce genre d'information est difficile.

Pour l'accès aux données statistiques produites par l'Office National des statistiques (ONS) 48,4% des entreprises considèrent qu'il est facile, au moment où 29,7% estiment que cela reste plutôt difficile.

Connexes (SOUDATEC) de El Hadjar - Annaba. Aussi, certaines autres entreprises ont effectivement bénéficié de moyens financiers de la part de leur Ministère de tutelle pour développer les activités de veille, comme le cas de la Banque Algérienne de Développement Rural (BADR) et la Banque de Développement Local (BDL).

4.1.2 Les actions palliatives

A la question de savoir quelles sont les actions adoptées pour pallier à cette défaillance, les résultats obtenus indiquent que les entreprises réagissent chacune selon ses propres moyens lui permettant d'avoir accès à différentes sources d'informations..

Tab n° 6 : Actions menées pour pallier cette défaillance

Actions palliatives	Fréq.	%	NR	%	Total	%
Abonnement aux revues spécialisées, étrangères...	08		29		37	
	21.63		78.37		100	
Participation aux séminaires, salons, foires...	06		31		37	
	16.21		83.79		100	
Connexion Internet et création d'un site web	10		27		37	
	27.02		72.98		100	
Formation du personnel (séminaire interne/externe)	06		31		37	
	16.21		83.79		100	
Avoir des contacts directs et/ou indirects avec les clients et les concurrents	05		32		37	
	13.52		86.48		100	

D'après ce tableau on constate que 27.02% d'entreprises optent pour la connexion via Internet. Il semble que cette action est la plus privilégiée car elle constitue un véritable outil leur offrant plusieurs avantages.

En deuxième position, vient l'abonnement aux revues spécialisées et étrangères avec un taux de 21.63%.

Les actions relatives à la participation des entreprises aux séminaires, foires et salons, et à la formation du personnel comme moyen leur permettant le suivi des évolutions techniques, technologiques et scientifiques, occupent la troisième place avec un taux de 16,21%.

Enfin, la dernière tendance relative à l'action d'entretenir des relations directes et/ou indirectes avec les clients et les concurrents paraît moins importante puisqu'elle enregistre un taux de 13.52%. Quant au développement des relations avec les clients, hormis le fait de faire du client une source d'information directe, certaines entreprises s'informent auprès de leur clientèle par le biais des études de marché.

4.1.3 Le développement des TIC

Les entreprises enquêtées, sont unanimes sur le fait que le développement et l'insertion des TIC le tissu économique national sont perçus comme un facteur déterminant (56.0%) ou à la limite mobilisateur (34.0%) pour une économie compétitive (sont exclues 14 entreprises n'ayant pas répondu à la question).

Deux entreprises sur trois, soit 62.5% des entreprises (sont exclues 08 entreprises n'ayant pas répondu à la question) ont déclaré que la préoccupation TIC est le fait de la Direction de l'entreprise.

Cependant, 16.1% des entreprises ont opté pour une position d'attente : attendre l'Etat (le gouvernement ou le Ministère) d'initier des actions en vue de les aider à accéder au TIC.

4.1.4 Impact des NTIC sur le système d'information et intégration de la veille technologique au sein de l'entreprise

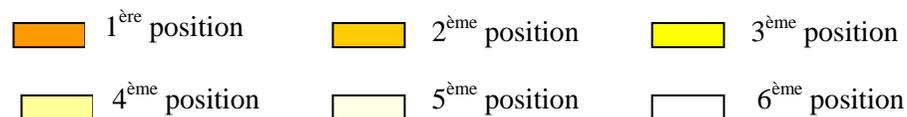
23 sur 25 entreprises estiment que l'introduction des TIC au sein de ces entreprises a eu des impacts sur leurs performances.

62.3%, ont affirmé que l'insertion des TIC a eu un impact sur leur système d'information, ce qui a entraîné une remise en cause partielle du système d'information à 78.9%, et une remise en cause totale pour 21.1% .

le tableau suivant montre les aménagements introduits dans le système d'information :

Tab n° 7 : Aménagements introduits dans le système d'information de l'entreprise :

	Déjà introduit		En cours introduction		Envisager pour introduction		Pas envisager pour introduction		Non-Réponse		Total	
	fréq.	%	fréq.	%	fréq.	%	fréq.	%	fréq.	%	fréq.	%
Ajustement partiel de certains segments du Système d'Information	14	21.8	12	18.7	09	14.1	04	6.3	25	39.1	64	100
Recrutement du personnel spécialisé en info. et techniques d'information.	08	13.0	05	8.0	14	22.0	13	21.0	24	36.0	64	100
Reconversion des cadres pour assurer la fx VT	03	4.7	07	11.0	15	23.4	09	14.1	30	46.8	64	100
Mise à niveau de l'organisation (structure de VT)	07	11.0	12	18.7	12	18.7	11	17.2	22	34.4	64	100
Introduction d'outils et de méthodes VT	09	14.1	11	17.2	16	25.0	08	12.5	20	31.2	64	100
Responsabilisation des employés à la VT	06	9.4	11	17.2	11	17.2	08	12.5	28	43.7	64	100



On constate que l'introduction des technologies de l'information et de la communication a entraîné des actions d'aménagement du système d'information des entreprises étudiées et par conséquent a encouragé la pratique de la veille technologique au niveau des entreprises.

21.8% des entreprises étudiées ont déjà introduit la pratique de la veille, contre 18.7% qui est en cours d'introduction, et 14.1% envisagent de l'introduire.

Au plan de l'introduction d'outils et de méthodes de veille technologique, On remarque que les entreprises ne vont pas directement vers la formalisation de la fonction de veille technologique, mais elles optent plutôt pour l'acquisition d'outils et de méthodes de veille.

Ces résultats témoignent d'une nette progression dans l'intéressement de l'entreprise au développement des activités de veille.

Les résultats obtenus montrent que 29.7% d'entreprise ont déclaré que la formalisation de la fonction de veille technologique est une résultante du développement des TIC : 11% ont déjà procédé à la mise en place d'une structure chargée de la fonction de veille technologique et 18.7% ont déclaré que cette opération est en cours de réalisation. 18.7% d'entreprises ayant envisagé l'aménagement de leur Système d'Information.

On constate que l'introduction de la fonction de veille technologique semble être amorcée au sein des entreprises algériennes mais à un rythme long. Cette opération de formalisation peut prendre beaucoup de temps et de surcroît elle implique des charges importantes en matière de financement et de formation.

4.2 Veille technologique et organisation du travail

4.2.1 Statut de la veille technologique dans l'organisation de l'entreprise

Les résultats obtenus (tableau n° 8) montrent une prise de conscience des chez les managers pour l'introduction de cette nouvelle fonction au sein de l'entreprise :

Tab n° 8 : Statut de la veille technologique dans l'organigramme

Structure de la veille	Fréquence	%
Non réponse	10	15.6
Structure autonome	18	28.1
Fonction rattachée à une structure	17	26.6

Pratique diffuse	19	29.7
Total	64	100.0

D'après le tableau on remarque que 28.1% des entreprises disposent d'une structure de veille technologique. Deux tiers de cette fraction représentant un taux de 66.7%, ont consacré à la veille une direction et 16.7% un service et seulement 11.1% une cellule.

Ainsi, pour 26.6% d'entreprises la veille technologique existe comme fonction rattachée à une structure déterminée. Elle relève pour 47,1% d'entre elles de la direction générale et pour 35,3% d'une direction déterminée : Direction de Développement et de Recherche Appliquée, de Documentation, de Stratégie et Planification, de GRH, Commercial, etc.

On remarque que pour 29.7% des entreprises, la veille technologique existe comme fonction diffuse. Dans cette proportion : pour 31.6% d'entreprise la veille est une fonction partagée entre les cadres supérieurs, et pour 26.6% elle est une fonction partagée entre responsables de certaines structures uniquement, alors que pour 21.1% des entreprises, elle est une fonction partagée entre les cadres de toutes les structures. Enfin, pour 21,1% d'entreprises, elle est une fonction partagée entre tous les employés de l'entreprise.

Cependant la lecture de ces résultats selon la taille des entreprises fait ressortir les tendances suivantes:

*Tab croisé n° 2 : *Position de la VT dans l'organigramme *taille de l'entreprise*

Position de la VT dans l'organigramme	Taille de l'entreprise		Total
	PME	GE	
Non Réponse	04 6.3%	06 9.4%	10 15.6%
Structure autonome	08 12.5%	10 15.6%	18 28.1%
Fonction rattachée à une structure	06 9.4%	11 17.2%	17 26.6%
Pratique partagée	10 15.6%	09 14.1%	19 29.7%
Total	28 43.8%	36 56.3%	64 100%

- Concernant le cas des entreprises ayant mis en place une structure chargée de la fonction de veille, les résultats révèlent que la tendance en matière de structuration de la veille dans la grande entreprise est de 56,3%, alors que dans la PME, elle est de : 43,8%.

- pour les entreprises où la veille technologique est une fonction rattachée à une structure, dans la grande entreprise cette fonction est rattachée à la Direction Générale ou à une direction déterminée avec un taux de 64.7%, Pour la PME, le taux est de 35.3%.

- Enfin, en ce qui concerne le troisième paramètre relatif au statut de la veille comme fonction diffuse, les PME enregistrent le plus grand taux de (52.6%)
 A partir de ces résultats, on peut dire que l'introduction de la veille au niveau des entreprises algériennes s'est réalisée sous différentes formes, allant d'une forme diffuse pratiquée l'ensemble des acteurs à une forme plus structurée et mieux organisée. La grande entreprise reste mieux structurée que la PME en matière de veille technologique, cette fonction de veille n'a pas encore un statut au niveau de l'entreprise car elle reste une fonction rattachée à la direction générale dans la grande entreprise et une fonction diffuse dans la PME. La fonction veille technologique dans sa pratique actuelle au niveau des entreprises algérienne reste à développer pour une meilleure organisation et utilisation efficace et efficiente de l'information pour mieux évaluer les changements de l'environnement et s'adapter en conséquences. la veille technologique s'est introduite au sein des entreprises sous plusieurs forme, ce qui dénote l'amorce d'un changement organisationnel.

4.2.2 Financement de la veille technologique

Les résultats obtenus montrent que seulement 31.1% des entreprises ont procédé à l'affectation d'un budget pour la mise en place et le développement fonction veille technologique à leur. On constate que seulement 31.1% des entreprises ont procédé à l'affectation d'un budget pour la fonction de veille technologique.

Les résultats montrent que 12.8% entreprises ont consacré un budget de veille dans leur chiffre d'affaire. Au moment 17,9% des entreprises puisent directement du budget alloué aux abonnements (revues spécialisées, professionnelles, etc.). Pour (12,8%) entreprises comptabilisent aux prestations extérieurs (études clientèle notamment) avec un taux de 12.8%.

Ce qui ressort de l'analyse de l'aspect du financement de la veille technologique est que de nouvelles pratiques de comptabilité commencent à s'installer. Bien que la majorité des entreprises enquêtées comptabilisent a posteriori les charges générées par les activités de veille technologique, en les incluant le *budget des dépenses de gestion courante*, il existe quelques entreprises, qui consacrent a priori un budget de veille dans leur chiffre d'affaire. Elles ne possèdent pas de "veilleurs" spécialistes en la matière.

4.2.3 Qualification des intervenants de la veille technologique

L'activité de veille technologique exige le recrutement de personnels qualifiés notamment dans les domaines de l'information et des systèmes d'informations.

Tab n° 2 : Qualification des intervenants de la fonction VT

	fréq.	%
Non-réponse	11	17,2
Spécialistes en information	01	1,6
Spécialistes en techniques d'information	08	12,5
Techniciens (ingénieurs et TS)	27	42,2
Pas de qualifications spécifiques	09	14,1
Spé tech info+technic+doc	01	1,6
Spéc info+techn	04	6,3

Techn+doc	03	4,7
Total	64	100

D'après ce tableau on constate que le personnel affecté à la veille comprend en particulier Les ingénieurs et les techniciens supérieurs avec un taux de 42,2%.

On remarque aussi que 12,5% d'entreprises mobilisent pour la fonction de veille technologique des spécialistes en techniques d'information (techniciens et/ou ingénieurs en informatique)

Le personnel n'ayant aucune qualification spécifique représente un taux de 14,1 %.

Mais très peu d'entreprises, ont procédé au recrutement d'un personnel spécialisé en information. soit un taux de 7.8%, ce qui reste très faible.

4.2.4 L'importance de la veille technologique dans la stratégie de l'entreprise

On constate pour 71,18% des entreprises l'absence de résolution émanant du Conseil d'Administration, contre seulement 28,81% des Conseils d'administration ont pris une résolution quant à la désignation d'une fonction VT au sein de l'entreprise.

Tableau N°2 : Priorité de la veille technologique dans la stratégie de l'entreprise.

Priorité de la VT dans la stratégie de l'entp

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide NR	1	1.6	1.6	1.6
une priorité ancienne	18	28.1	28.1	29.7
Une priorité récente	23	35.9	35.9	65.6
Une priorité en projet	20	31.3	31.3	96.9
N'est pas une priorité	2	3.1	3.1	100.0
Total	64	100.0	100.0	

Quelque soit le niveau de priorité, l'importance pour la veille représente un taux de 95,31% de l'ensemble des entreprises. ce qui confirme l'intérêt accordée à la pratique de veille.

4.2.5 Les champs et les cibles de la veille technologique

Les résultats obtenu (*) indiquent que les entreprises surveillent de façon prioritaire le domaine des prix chez tous les acteurs de leur environnement.

Sont ciblés dans ce domaine :

- les concurrents en première position avec un taux de 85.1% des entreprises enquêtées. Parmi elles, 56.2% de cas ont conféré une priorité à la veille technologique dans leur stratégie, soit une proportion de trois entreprises sur quatre ;
- les fournisseurs ensuite, avec un taux de l'ordre de 73.4%, dont 48.4% de cas d'entreprises ont intégré la veille dans leur stratégie ;

- les sous-traitants avec un taux de 56.2% dont 35.9% ayant intégré la veille dans leur stratégie ;
- et enfin, les clients avec un taux de 50%, dont 10.9% uniquement ont intégré la veille dans leur stratégie, soit une proportion d'une entreprise sur cinq.

5 Conclusion

Les entreprises évoluent de plus en plus dans des environnements où les avancées technologiques et l'innovation sont des facteurs essentiels pour l'obtention d'avantages concurrentiels. Pour tous les pays, l'innovation est devenue une préoccupation majeure, des mesures et des politiques sont arrêtées pour la mise en place d'un système national d'innovation (Solow, 2002). En tant que composantes constitutives du SNI, l'entreprise, notamment la PME, constitue le principal vecteur et le principal milieu de l'innovation (Niosi, Bellon et Saviotti, 1993). C'est à ce titre que ce travail a eut comme ambition de faire l'état des lieux sur l'activité de veille au sein de l'entreprise algérienne.

La veille au niveau de l'entreprise algérienne est à l'état embryonnaire. La tendance est au développement des processus et moyens et leur intégration pour une meilleure utilisation de l'information.

Bibliographie

AGUILAR. F. (1967). *Scanning the business environment*. New York, Mac Millan Company. Cité par Roussat Christin ; Fabbe-Costes Nathalie. *Les pratiques de veille technologique en logistiques : Le cas des prestataires de service logistiques*. Université de la méditerranée. <www.Uqtr.Uquebec.Ca/rirl2000/Rou_FAB.PDF>.

BAUMARD Philippe. *Conceptions françaises et anglo-saxonnes des affrontements économiques*. Article présenté au séminaire CFR à l'Ecole Polytechnique, le 13 janvier 1997. www.iae.univaix.fr/cv/baumard/conceptions_francaises_anglo-saxonnes.htm.

BOURCIER-DESJARDINS Rolande, MAYERE Anne, MUET Florence, SALAÛN Jean-Michel. *VEILLE TECHNOLOGIQUE*. Revue de la Littérature et Etudes de Terrain.. Centre d'Etudes et de Recherches en Sciences de l'Information (CERSI) Dernière modification : 24 avril 2001. <www.ensib.fr/bibliotheque/document/travaux/rappfin.pdf>.
 Marteau G., Lesca H. *Pourquoi surveiller son environnement ?* Direction et gestion n°2. p 12 et 22, cité par Roussat Christian ; Fabbe-Costes Nathalie.

COHEN Corinne. *Surveiller l'environnement : une nécessité absolue pour les entreprises et les Etats*. Centre d'Etudes et de Recherche sur les Organisations et la Gestion. Université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix Marseille. Institut d'Administration des Entreprises. Avril 2002. <www.strategie-aims.com/actes02/Fichiers/Cohen.pdf>.

FAVIER Laurence. *Recherche et Application d'une Méthodologie d'Analyse de l'Information pour l'Intelligence Economique*. Application à un centre technique du secteur de la plasturgie. Thèse de doctorat de Sciences de l'information et de la communication. Université Lumière Lyon II. <www.ensib.fr/bibliotheque/document/these/favier.pdf>. p 19-25.

HUSSEIN Saïd, Salles Maryse *Une classification des besoins en intelligence économique exprimés par les dirigeants des PME*. Communication à la conférence IERA (Intelligence Economique : Recherches et Applications). Nancy. France, 14 – 15 avril 2003. Université de Toulouse I. http://ieut1.irit.fr/publication/Une_classification_des20%besoins_en20%Intelligence_economique.pdf.

VERNA Gerard. *La veille technologique : Une ardente nécessité*. Département de management, Université Laval. www.fsa.ulaval.ca/personnel/PUB/Veille.html-79k